

Paris, le 12 décembre 2016

Transport par autocar : les indicateurs toujours à la hausse

La fréquentation des « autocars Macron » a augmenté significativement au cours de l'été 2016, l'offre des transporteurs s'est étoffée, le taux de remplissage des véhicules continue de s'améliorer, le chiffre d'affaires est en hausse, le nombre d'emploi évolue plus modestement.

Sur la base des données exhaustives collectées auprès des opérateurs du marché libéralisé du transport par autocar, l'Observatoire des transports et de la mobilité de l'Arafer publie aujourd'hui une synthèse de l'activité réalisée entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2016.

Cet état des lieux trimestriel apporte un éclairage précis sur le fonctionnement et les évolutions de ce nouveau marché de transport.

ETAT DES LIEUX DU TRANSPORT PAR AUTOCAR (3E TRIMESTRE 2016)

Avec près de 2 millions de passagers au troisième trimestre 2016 (5,35 millions depuis l'ouverture du marché en août 2015), les services par autocar librement organisés (« autocars Macron ») enregistrent une nouvelle hausse importante de fréquentation : +33% par rapport au trimestre précédent.

Entre juillet et fin septembre 2016, le marché a connu deux opérations de concentration. Le 1^{er} juillet, les activités commerciales de Megabus en Europe continentale ont été rachetées par FlixBus (Megabus continuant à exploiter ses lignes dans le cadre d'un partenariat, même si depuis, l'opérateur britannique a annoncé l'arrêt de ces activités en France). Le 24 juillet, Starshipper est passé sous franchise Ouibus, apportant à la filiale routière de SNCF Mobilités une offre complémentaire en termes de liaisons. Ces rapprochements concrétisent les premiers signes d'optimisation des stratégies commerciales engagées au deuxième trimestre 2016.

Au cours de la saison estivale propice aux déplacements de longue distance, les autocaristes ont continué à ouvrir de nouvelles destinations sur l'Hexagone : 205 nouvelles liaisons (+28%) ont été créées, portant à 1 310 le nombre total de liaisons commercialisées qui relient près de 210 villes.

Une offre de liaisons de moins de 100 kilomètres s'est véritablement concrétisée au 3^{ème} trimestre, avec 42 liaisons commercialisées à fin septembre (hors Migratour qui en commercialise plusieurs dizaines dans le cadre de sa ligne saisonnière sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle). Environ 7 000 voyageurs ont emprunté ces liaisons de moins de 100 kilomètres, soit 2% de la fréquentation des lignes de longue distance sur lesquelles sont proposées ces dessertes. Cela représente moins de 1 passager par autocar en moyenne. Le risque de concurrence avec des services de transport conventionnés (notamment TER) sur ces mêmes trajets s'en trouve limité.

L'offre en sièges-kilomètres des trois principaux acteurs du marché (FlixBus 49% **de l'offre**, Ouibus 32%, Eurolines-Isilines 19%) a progressé mais à un rythme moins soutenu que la fréquentation, ce qui a permis aux transporteurs d'améliorer à nouveau le taux de remplissage de leurs autocars : il est passé de 30% en début d'année à près de 47% au 3^{ème} trimestre 2016.

La concurrence entre les opérateurs reste de mise malgré la concentration du secteur : il existe désormais 300 liaisons sur lesquelles au moins deux autocaristes se font concurrence, ce qui représente un quart du réseau, comme aux trimestres précédents. Environ 86% des passagers ont voyagé sur ces liaisons en concurrence, un niveau également comparable aux trimestres précédents.

NOUVELLE PROGRESSION DES TARIFS, + 46% DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Les opérateurs ont continué à ajuster leurs tarifs, la recette moyenne par voyageur augmentant de près de 10% à environ 14 euros HT pour un trajet moyen de 342 km. La recette moyenne par passager aux 100 km continue de progresser : 4 euros HT, soit 30 centimes d'euros supplémentaires aux 100 km par rapport au trimestre précédent (elle avait progressé dans les mêmes proportions entre le 1^{er} et le 3^{ème} trimestre).

Cette hausse des prix associée à la hausse de fréquentation explique le nouvel élan du chiffre d'affaires qui s'élève à 27,7 millions d'euros : + 46% par rapport au 2^{ème} trimestre. Depuis l'ouverture du marché le 8 août 2015, le chiffre d'affaires des opérateurs s'établit à 68 millions d'euros.

Les créations d'emplois se poursuivent mais à un rythme moins soutenu que sur les trimestres précédents : au 30 septembre 2016, le secteur employait près de 2 050 équivalents temps plein (soit environ 50 ETP supplémentaires sur le trimestre).

ETAT DES LIEUX DES LIAISONS DE MOINS DE 100 KM

Depuis le 15 octobre 2015, les liaisons par autocar de moins de 100 km sont régulées par l'Arafer. Au 12 décembre 2016, [14 transporteurs ont déclaré près de 230 liaisons](#) et 90 d'entre elles ont fait l'objet de demandes d'interdiction ou de limitation de la part d'autorités organisatrices de transport, principalement des régions.

L'Arafer a rendu 17 avis favorables aux demandes d'interdiction et/ou de limitation de services, 5 avis favorables avec réserve et 66 avis défavorables. Ils sont [consultables](#) sur le site de l'Autorité.

- [lire la synthèse et le bilan détaillé du 3^{ème} trimestre 2016](#)

Top 5 des liaisons les plus fréquentées au cours de l'été 2016

Lille-Paris (236 km) : 3 opérateurs, 110 700 passagers, + 15% (par rapport au 2^e trimestre 2016)

Lyon-Paris (479 km) : 3 opérateurs, 98 950 voyageurs, +6%

Paris-Rouen (130 km) : 3 opérateurs, 70 000 passagers, +12%

Paris-Rennes (383 km) : 3 opérateurs, 56 500 passagers, +20%

Paris-Toulouse (684 km) : 3 opérateurs, 56 050 passagers, +14%

Clermont Ferrand-Lyon est la seule liaison transversale dans le Top 10, le temps de trajet est similaire entre le train et l'autocar : 3 opérateurs, 37 050 passagers, + 11%

À propos de l'Arafer

Créée fin 2009 sous le nom d'Autorité de régulation des activités ferroviaires (Araf) pour accompagner l'ouverture à la concurrence. Depuis 2010, le secteur ferroviaire français est doté d'une autorité indépendante qui accompagne son ouverture progressive à la concurrence : l'Autorité de régulation des activités ferroviaires (Araf). La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 élargit les compétences du régulateur aux activités routières : transport par autocar et autoroutes.

Le 15 octobre 2015, l'Araf est devenue l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières : Arafer. Sa mission est de contribuer au bon fonctionnement du service public et des activités concurrentielles au bénéfice des clients du transport ferroviaire et routier. Ses avis et décisions sont adoptés par un collège composé de sept membres indépendants choisis pour leurs compétences en matière de transport ferroviaire, routier, dans le domaine juridique ou économique ou pour leur expertise des sujets de concurrence et présidé depuis le mois d'août 2016 par Bernard Roman.